Envoyé en préfecture le 25/11/2016
Reçu en préfecture le 25/11/2016
Affiché le
ID : 059-215903691-20161118-DELIB181116_12J-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2016

NOMBRE :
- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

OBJET
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE LOUIS ARAGON ET DE LA SALLE DES SPORTS POUR MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/11/2016
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/11/2016

L'an deux mil seize
Le dix huit novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

Etaient présents : COLLET Ch. MUSY F. COLLET C. BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B. RAMEZ D. PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. COLOMBEL L. FAILLON J. NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R. HAMADI A. DUMOULIN H. GOBERT J. THUILLET MP.

Etaient excusés : MULON M. GARNERONE L. DOLEZ C. DESROUSSEAUX C. DE MULDER A.

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ D. COLLET Ch. PREUVOT R.

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. DELANNOY JM.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l' Adjoint aux finances fait part aux membres de l'assemblée délibérante de l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la location de la Salle Aragon et de la Salle des Sports pour l'organisation de salons et manifestations à but lucratif avec vente de produits sur place.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de ces salles et des cuisines.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1er janvier 2016 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1er janvier 2017,

Envoyé en préfecture le 25/11/2016
Reçu en préfecture le 25/11/2016
Affiché le
ID : 059-215903691-20161118-DELIB181116_12J-DE

	2016	2017
Salle Aragon samedi et dimanche	1 510,00 €	1 540,00 €
Salle des Sports samedi et dimanche	1 510,00 €	1 540,00 €
Salle Aragon et salle des sports samedi et dimanche	2 510,00 €	2 560,00 €
Salle Aragon vendredi, samedi, dimanche	1 754,00 €	1 790,00 €
Salle des sports vendredi, samedi, dimanche	1 754,00 €	1 790,00 €
Salle Aragon et salle des sports vendredi, samedi, dimanche	3 134,00 €	3 197,00 €
Mise à disposition de matériel : Une table Une chaise	 4,00 € 0,54 €	 4,10 € 0,55 €
Mise à disposition cuisine et vaisselle Mise à disposition vaisselle Avancée de scène Aragon Installation de ces matériels par les services techniques (ou d'autres structures) Taux horaire TTC, 1 ouvrier Majoration pour intervention dimanche et jours fériés : + 75 %	100,00 € 40,00 € 114,00 € 36,00 € TTC	102,00 € 41,00 € 116,00 € 37,00 € TTC

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, Afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations et des coûts des matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de M. le Trésorier Public, Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 23 novembre 2016
La Directrice Générale des Services,

MAIRIE DE MAING 59233

I. SERAFINI